

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

### **2020 - 21** RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'AUDIT ÉNERGETIQUE

L'an deux mille vingt, le Jeudi 27 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 Février 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 15

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 28 Février 2020

## **2020-21** RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'AUDIT ÉNERGETIQUE

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2017-39 du 27 septembre 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2017-45 du 8 novembre 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2018-63 du 20 décembre 2018,

Le service transition énergétique propose de renouveler le marché sur l'audit des bâtiments et sur les diagnostics des usages.

Il est rappelé que ce service dispose d'une aide de l'ADEME. Le financement de ce service est le suivant :

- Lot 1 : Audit énergétique (MANEXI)
  - Financement 30% ADEME / 20% SYDELA / 50% Collectivité
- Lot 2 : Diagnostic des Usages (AUNEA INGENIERIE)
  - Financement 100% Collectivités

Aussi, le marché proposé présente les caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande, sans minimum avec un maximum selon les seuils suivants :
  - Lot 1 : Seuil maximum : cent cinquante mille euros hors taxe (150 000 € HT)
  - Lot 2 : Seuil maximum : cinquante mille euros hors taxe (50 000 € HT)
- Durée : 1 an (renouvelable une fois)
- Conditions de financement ADEME (jusqu'à épuisement de l'enveloppe ADEME)
  - 30% ADEME pour les audits
  - 0% pour les diagnostics

Le comité décide, à l'unanimité :

- De valider le lancement du marché d'audits énergétiques de bâtiment, sous la forme d'un marché à procédure adaptée respectant les caractéristiques présentées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution.

Le Président,

Bernard CLOUET

